

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
29 août 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
10 septembre 2024

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 29

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Didier BOQUET.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-066

Centre aquatique « Barre-y-Va »  
Participation financière aux leçons de natation

Au regard de la proximité des rivières et du fleuve sur la commune, Monsieur le Maire précise qu'il est indispensable que chaque enfant puisse apprendre à nager, à se débrouiller dans l'eau et à se sentir à l'aise dans l'environnement aquatique en toute circonstance.

Caux Seine agglo a proposé des stages de leçons de natation au centre aquatique de Rives-en-Seine au prix de 49 euros les 10 séances.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'époque où ces cours étaient dispensés par le Cercle des Nageurs de Vallée de Seine, la commune participait financièrement, pour réduire le reste à charge des familles, à hauteur de 15 euros par inscrit.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'accepter qu'une participation communale de 15 euros, par personne inscrite au cours de natation, soit versée aux familles de Rives-en-Seine sur présentation d'une attestation de paiement émise par Caux Seine agglo et d'un RIB.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

  
Didier BOQUET